



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

MAIRIE de RORSCHWIHR

1 Place de l'Eglise - 68590
RORSCHWIHR
Tél. : 03 89 73 63 55
E-mail : contact@rorschwih.fr

ARRETE N° 24 / 2026

**Réglementant la circulation et
le stationnement
Grand rue**

Fête de la Musique 2026

Monsieur le Maire de la Commune de Rorschwihr,

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2213-2 à L 2213-5, L 2542-2;
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; (livre I, Huitième partie : signalisation temporaire)

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité durant les festivités de la Fête de la Musique.

ARRETE

Art. 1 **Le dimanche 21 juin 2026**, le stationnement sera interdit sur la montée de la Grand rue, à partir de la Mairie jusqu'au croisement de la rue des Moutons, **de 10h00 à 19h00**.

Art. 2 La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.
La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la commune.

Art. 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 4 Le présent arrêté sera affiché en Mairie.
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité de la zone concernée.

Art. 5 Ampliation du présent arrêté est adressée à :
- Monsieur le Policier Intercommunal
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ribeauvillé,
- Monsieur le Président des Brigades Vertes,

Fait à Rorschwihr, le 15 juin 2026
Le Maire,


Hubert PFISTER



Accusé de réception en préfecture
068-216802850-20260616-242026-AR
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

